

PRIX D'EXCELLENCE D'HÉRITAGE CANADA

APPEL DE CANDIDATURES

Les prix d'Héritage Canada constituent la plus haute distinction canadienne dans le domaine de la conservation du patrimoine architectural.

- **La médaille Gabrielle-Léger** souligne la contribution remarquable d'un individu sur le plan national.
- **La médaille du Lieutenant-gouverneur** reconnaît le travail exemplaire d'une personne ou d'un groupe de la province où se tient la Conférence.

Toute candidature doit être parrainée par un groupe voué à la protection du patrimoine ou par un membre élu au gouvernement municipal, provincial ou fédéral.

Les lauréats seront invités à la cérémonie de remise de prix lors du banquet de clôture de la Conférence annuelle d'Héritage Canada tenue à Vancouver les 26, 27 et 28 octobre 1989.

PROCÉDURE DE MISE EN CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comprendre :

1. Les nom, adresse et numéro de téléphone du candidat.
2. La contribution du candidat et ses activités pour conserver le patrimoine, relatées en 1 500 mots ou moins.
3. La biographie du candidat en une page et sa photo (original de qualité professionnelle, noir et blanc, 5 po sur 5 po) ainsi qu'une diapositive couleur de qualité du candidat.
4. La description des projets auxquels le candidat a participé, en 1 000 mots ou moins.
5. Six (6) diapositives couleur 35 mm (originaux) illustrant les projets auxquels a participé le candidat.
6. Documents à l'appui (par ex. coupures de presse, lettres de recommandation, photographies ou diapositives additionnelles).
7. Les nom, adresse et numéro de téléphone du présentateur à qui la correspondance devra être adressée.

Les candidatures doivent être parvenues avant le 1^{er} juin 1989 au :

Coordonnateur du Programme de prix
Héritage Canada
C.P. 1358, succursale B
Ottawa (Ont.) K1P 5R4

